

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 736 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Loulou Gasté 8 rue Saint-Ferdinand (17e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Loulou Gasté 8 rue Saint-Ferdinand à Paris 17e;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Loulou Gasté 8 rue Saint-Ferdinand à Paris 17e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici est né Loulou Gasté 1908-1995 guitariste de jazz, célèbre compositeur de chansons à succès dont *Ma cabane au Canada* et *Feelings*. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 895 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.